

Domaine		Thème		Axe
Reconfiguration du lien social, conflits, solidarités et représentations		Comment savoir ?		Institution des liens sociaux
<i>Toponymie et normalisation des noms de lieux : usages et orthographes officiels en Algérie « TOPONORM »</i>				
Domiciliation		Centre de Recherche en Anthropologie Sociale et Culturelle-CRASC-		
Porteur de projet	Spécialité	Adresse Professionnelle		Courriel
BENRAMDANE Farid	Sciences du langage	Cité 348 logements, harrouba, 27 000 Mostaganem		fbenramdane2@yahoo.fr benramdane@univ-mosta.dz

Membres de l'équipe du projet

Chercheurs	Adresse Professionnelle	Spécialité	Grade
MARGOUMA Mansour	Université de Mostaganem	Anthropologie	MC B
MERBOUH Hadjer	C.U d'Ain-Temouchent	Sciences du langage	CC
HEDIA Sara	CRASC	Dialectologie	AR
ATOUI Brahim	CRASC, Bir El-Djir		MR

Résumé

Le présent projet s'inscrit dans la continuité de deux projets PNR (1999-2004) : *Dénomination et représentations mentales onomastiques (toponymiques et anthroponymiques) en Algérie. Toponymie algérienne : bilan et perspectives*. La gestion de la toponymie algérienne n'est prise en charge par aucune institution nationale. Son importance patrimoniale, à la fois quantitative et qualitative, ainsi que sa normalisation relèvent, comme partout dans le monde, de l'intérêt supérieur de la nation (sécurité, cartographie, télécommunication, aménagement du territoire, etc.). Un dysfonctionnement institutionnel est relevé dans toutes les formes d'opération d'identification des lieux et des personnes, manuel ou informatique, en usage dans l'ensemble des secteurs de l'activité nationale : justice, état civil, impôts, collectivités locales, banque, archives, hypothèques, etc. Ces pratiques ont consacré un usage et une usure considérables et préjudiciables, à l'intérieur comme à l'extérieur du pays, affectant, au fil des ans, tous les documents officiels et privés, en multipliant les incorrections et les dommages. La normalisation consiste au traitement d'un toponyme suivant un ensemble d'éléments normatifs donnés ; c'est l'établissement par une autorité toponymique reconnue d'un

ensemble de règles et de critères normatifs applicable au traitement uniformisé de toponymes, c'est-à-dire une manière unique d'écrire et de désigner un lieu. Le présent projet se propose d'établir un diagnostic sur la pratique des écritures des noms de lieux dans des corpus « officiels » : la nomenclature des noms de lieux contenus dans le JORA (découpage administratif et consistance territoriale des wilayas et communes d'Algérie - 1984), les documents cartographiques (INCT) et le Code postal (Ministère de la poste et des télécommunications).

Objectifs

- Apporter un éclairage inédit sur un corpus de noms propres (de lieux) sous l'angle de ses pratiques d'écriture.
- Elaborer un état des lieux de la toponymie officielle en Algérie: dispositions réglementaires, gestion administrative, dysfonctionnements des écritures, etc.
- Mettre en évidence la place de la toponymie en tant que représentation mentale collective et la marque du caractère national intangible de la légitimité territoriale de la nation algérienne, adossé à son importance dans la construction de l'Imaginaire national (lieux de mémoire, mémoire des lieux), surtout auprès des jeunes générations.

Actions menées / prévues

- Mise en place du protocole de travail
- Mise en place du fonds documentaire relatif à la toponymie et à sa normalisation
- Formation des enquêteurs aux logiciels d'exploitation et aux enquêtes de terrain
- Recherche documentaire
- Etude comparative des usages orthographiques dans les corpus officiels en Algérie : régularités et écarts en arabe et en français

Résultats attendus / perspectives

- Expertise nationale sur l'état de la toponymie actuelle.